

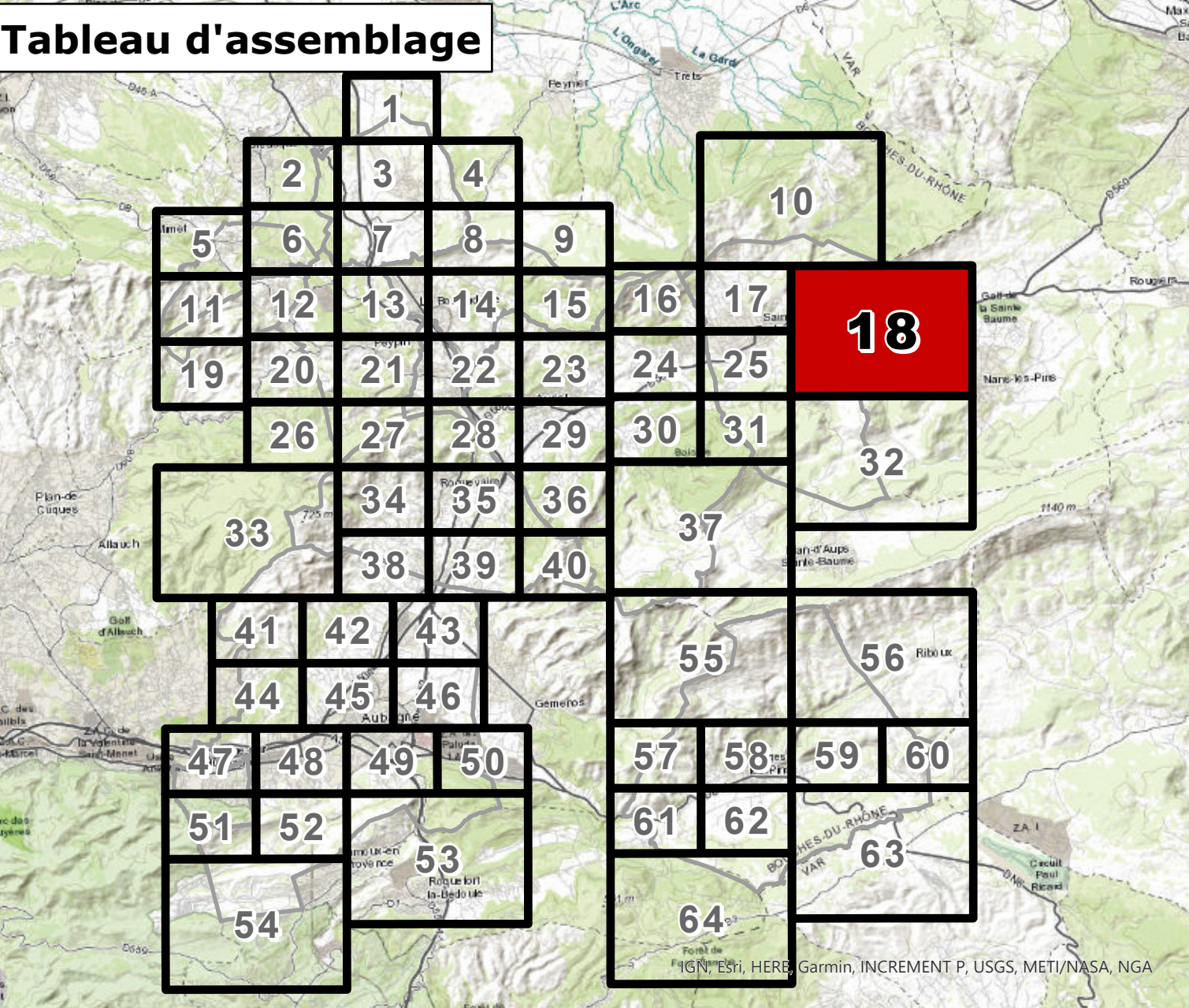
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
18

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme

□ Limite de zone

--- Limite de zone issue de la procédure de modification n°2 (non opposable)

--- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

--- Polygone constructible

EMPLACEMENTS

RÉSERVES

■ Emplacement réservé pour voirie

■ Autre emplacement réservé

■ Emplacement réservé de mixité sociale

■ Servitude pré-localisation pour équipement

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

■ Secteur de mixité sociale

■ Linéaire commercial

■ Polarité commerciale

■ Pôle de vie

DIVERS

■ Servitude d'attente d'un projet

■ Bâtiment pouvant changer de destination

■ Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS)

--- Implantation imposée

--- Marge de recul

--- Marge de recul (ou Barrière)

--- Prescription de hauteur

--- Prescription de vue

Patrimoine

PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

■ Elément remarquable

■ Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche

■ Canal de Marseille et dérivations

PATRIMOINE NATUREL

■ Espace vert protégé

■ Arbre protégé ponctuel

■ Alignement végétal

■ Espace vert protégé

■ Terrain cultivé à protéger

■ Espace boisé classé

■ Espace Boisé Classé

Fond de Plan

■ Parcelaire

■ Bâti dur

■ Bâti léger

■ Piscine ou Plan d'eau

■ Cimetière

